



VB/cf - Div n° 5957_04

Paris, le 16 avril 2024

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 19 CONCERNANT VEOLIA ENVIRONNEMENT

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui vient de publier la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



VEOLIA ENVIRONNEMENT

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 25 AVRIL 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 21 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 21 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 25 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 0,35% du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-C 4-2

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



1. Composition du conseil de VEOLIA ENVIRONNEMENT

Le conseil de surveillance de VEOLIA ENVIRONNEMENT comportera, à l'issue de l'assemblée générale 72,7% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Antoine Frérot	Président	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	14	2026	0	1		M	
	Estelle Brachlianoff	Directrice Générale	Non libre d'intérêts	100%	F	51	FR	2	2026	1	1			
	Franck Le Roux	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	6	2026	0	1	M		M
	Agata Mazurek-Bak	Représentante des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	F	47	PL	2	2026	0	1	M		
	Pavel Pása	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	60	CZ	10	2026	0	1			
	Olivier Andriès		Libre d'intérêts	100%	M	61	FR	1	2027	1	1	M		P
	Véronique Bédague-Hamilius		Libre d'intérêts	80%	F	60	FR	1	2027	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle Courville		Libre d'intérêts	89%	F	61	CA	9	2028	0	2		M	
	Maryse Aulagnon	Admin. Réf	Libre d'intérêts	89%	F	74	FR	12	2027	0	1		M	M
	Pierre-André de Chalendar		Libre d'intérêts	100%	M	65	FR	3	2025	0	2		P	M
	Marion Guillou		Libre d'intérêts	100%	F	69	FR	12	2025	0	2			M
	Francisco Reynés		Libre d'intérêts	80%	M	61	ES	1	2027	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Guillaume Texier		Libre d'intérêts	100%	M	50	FR	8	2028	1	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Julia Marton-Lefèvre		Libre d'intérêts	Nouveau	F	78	FR	Nouveau	2028	0	1			



2. Spécificités

Positivement la société propose aux actionnaires la suppression des droits de vote double, toutefois on peut regretter que cette modification statutaire s'accompagne de l'instauration d'une limitation des droits de vote à 10%.

La société fait valoir que cette proposition s'inscrit dans un contexte où un actionnaire possédant 25 % du capital depuis plus de deux ans aurait eu le contrôle de l'assemblée générale et où, pour limiter ce risque de prise de contrôle larvée, cette dérogation au principe « une action, une voix » inciterait si besoin est, à lancer une offre publique d'achat à un juste prix, étant entendu que cette limitation serait désactivée en cas de succès d'une offre publique ou si un actionnaire venait à détenir plus de 10% des actions de la Société pendant plus de 5 ans sans discontinuité.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

